



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4913

Demande d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 euros (huit mille euros) auprès du Ministère des affaires étrangères de Roumanie dans le cadre de la Saison France-Roumanie 2019 - Approbation d'une convention -Théâtre des Célestins

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 1 JUILLET 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4913 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
D'UN MONTANT DE 8 000 EUROS (HUIT MILLE EUROS)
AUPRES DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
DE ROUMANIE DANS LE CADRE DE LA SAISON
FRANCE-ROUMANIE 2019 - APPROBATION D'UNE
CONVENTION -THEATRE DES CELESTINS (DIRECTION
DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

Née d'une volonté politique commune, au plus haut sommet des deux États, la Saison France-Roumanie 2019, dont le déroulement coïncidera avec la Présidence roumaine du Conseil de l'Union européenne et les célébrations des centenaires de la création de la Roumanie moderne et de la fin de la 1ère Guerre mondiale, a pour les deux pays vocation à :

- Renouveler l'image et la perception des deux populations l'une envers l'autre,
- Renforcer les liens économiques, scientifiques, culturels et sociétaux qui nous unissent historiquement,
- Témoigner du dynamisme et de l'imagination des créateurs et des entreprises des deux pays,
- Réaffirmer leur attachement à une Europe de la paix, des idées et de la coopération.

La Saison France-Roumanie 2019 se tiendra en France du 27 novembre 2018 à la mi-avril 2019, et en Roumanie du 18 avril 2019 au 14 juillet 2019.

Au titre de la Saison France-Roumanie 2019, les Célestins, Théâtre de Lyon accueillent deux spectacles : *OMG* de Iona Paun du 2 au 4 avril 2019 et *Artists talk* de Gianina Carbanariu, du 5 au 7 avril 2019, dans sa programmation artistique de la saison 2018-2019.

En contrepartie, le Ministère des affaires étrangères de Roumanie s'engage à verser une subvention d'un montant de 8.000 € aux Célestins, théâtre de Lyon dans le cadre de la Saison France-Roumanie 2019.

La convention jointe au rapport précise les conditions de versement de la subvention.

Oui l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- Monsieur le Maire est autorisé à demander une subvention d'un montant de 8.000 €(huit mille euros) au Ministère des affaires étrangères de Roumanie dans le cadre de la Saison France-Roumanie 2019.

- 2- La convention entre la Ville de Lyon/ Théâtre des Célestins et le Ministère des Affaires étrangères de Roumanie est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La recette perçue sera imputée comme suit : Programme PROGARTCL – opération ACCPROG – nature 74751 – fonction 313.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER